



Observatoire économique de la filière forêt-bois



LE PRIX DE VENTE DES BOIS SUR PIED EN FORÊT PRIVÉE

INDICATEUR 2015



A.S.F.F.O.R.

ASSOCIATION DES SOCIÉTÉS ET GROUPEMENTS FONCIERS ET FORESTIERS



Société Forestière
Faire de la nature une valeur sûre
GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS



Table des matières

Introduction	3
Synthèse	4
L'indicateur 2015 du prix de vente des bois sur pied	5
I. Les indices agrégés du prix des bois	5
a) Le prix moyen du bois : une hausse de l'indice général de 3,4 % en 2014.....	5
b) L'évolution des indices agrégés sur 10 ans	5
II. Les indices par essences.....	8
a) Chêne.....	8
b) Douglas.....	9
c) Epicéa - sapin	10
d) Pin maritime	11
e) Peuplier.....	12
Annexes	13
I. Annexe 1 : la base de l'information traitée	13
a) Origine des données : la base CNIEFEB	13
b) Mode de calcul des prix	13
c) Évolutions à venir.....	13
II. Annexe 2 : les partenaires de l'indicateur	14
a) L'interprofession France Bois Forêt.....	14
b) L'ASFFOR	14
c) La CNIEFEB.....	15
d) La Société Forestière de la Caisse des Dépôts.....	15

Introduction

L'interprofession FRANCE BOIS FORÊT réunit les organisations professionnelles de la filière forêt-bois de l'amont - propriétaires, gestionnaires, pépiniéristes et entrepreneurs de travaux - jusqu'à la première transformation. En 2009, France Bois Forêt a mis en place l'Observatoire économique de la filière forêt-bois. Parmi ses missions figurent la conception puis la réalisation d'indicateurs économiques, clairs et lisibles, afin de permettre à chaque acteur de la filière d'apprécier le marché du bois et d'en suivre les évolutions.

Dans ce contexte, l'ASFFOR - association des sociétés et groupements fonciers et forestiers - la CNIEFEB - compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts bois - et la Société Forestière de la Caisse des Dépôts se sont rapprochées pour créer et produire un nouvel **indicateur du prix de vente des bois sur pied** avec un indice général du prix du bois sur pied en forêt privée et des indices représentatifs des principales essences et produits qu'elle commercialise. Outre les résultats de l'année considérée, ces indices mettent en perspective les évolutions constatées depuis ces dix dernières années.

A partir des données issues des ventes groupées de bois sur pied organisées par les experts forestiers membres de la CNIEFEB, c'est à dire dans des conditions normales de marché - confrontation transparente entre l'offre et la demande, modalités de cubage et cahier des charges identiques - les trois partenaires, sous l'impulsion de France Bois Forêt dans le cadre de l'Observatoire économique, ont dans un premier temps étudié les principes généraux d'une méthodologie pour exploiter ces données et construire l'indicateur.

Dès lors que cette première étape a conclu à la faisabilité puis à la fiabilité de ces calculs, une première présentation de « **L'Indicateur du prix de vente des bois sur pied en forêt privée** » a eu lieu pour 2013, ce document correspondant à 2014, deuxième année de publication.

Cet Indicateur intéresse un large public : les sylviculteurs particuliers, les institutionnels qui investissent en forêt, les gestionnaires de forêt, les professionnels de l'amont et de l'aval de la filière et plus largement tout public concerné par la forêt et le bois, désireux d'en connaître davantage sur son économie.

Un tel Indicateur a également pour objectif de constituer une référence annuelle du prix des bois sur pied en forêt privée afin de mieux comprendre les mécanismes d'évolution des cours et d'aider à mesurer la performance de l'investissement forestier. Il permettra aussi de situer le résultat de telle vente particulière dans le marché en prenant, bien entendu, toutes les mesures de correction nécessaires pour comparer des lots de bois entre eux. Enfin, il accompagnera les gestionnaires et propriétaires de forêt dans leurs prises de décision quant aux orientations de gestion de leur patrimoine.

Grâce à l'apport déterminant de France Bois Forêt, cet Indicateur devrait progressivement s'enrichir dans les années à venir : indicateurs d'essences feuillues largement présentes en forêt privée comme le hêtre et le châtaignier, différenciation entre sapins et épicéas, de plaine ou de montagne, etc.

Synthèse

Chaque année, pour le compte de leurs clients, les experts forestiers membres de la CNIEFEB organisent des ventes groupées de bois sur pied sur l'ensemble du territoire national.

Cette confrontation entre l'offre et la demande permet d'établir, pour l'exercice 2014, un ensemble de constats :

- le prix de vente moyen des bois sur pied, en forêt privée, est en hausse de 3,4 % par rapport à 2013 ;
- le prix moyen s'établit à 54,95 €/m³ contre 53,10 €/m³ l'année précédente.

Plusieurs raisons expliquent cette situation :

- le chêne, dont le prix progresse de près de 10,5 % sous l'effet conjugué de la demande en merrain et en grume de sciage à l'export ;
- les résineux dont, en dépit de la chute des mises en chantier, les prix sont en légère hausse. Ce constat doit toutefois être relativisé avec des progressions respectives de 10 % et 16 % pour les douglas et pins maritimes, alors que le groupe épicéas-sapins, qui constitue l'essentiel des ventes résineuses, affiche un recul de 13 % en prix ;
- les bois d'industrie et d'énergie feuillus retrouvent leur plus haut niveau de ces dix dernières années avec la demande en bois énergie et la concurrence qui s'exerce au niveau des usages.

Il convient enfin de noter que :

- sur le massif aquitain, les effets de la tempête Klaus de 2009 s'estompent et le déséquilibre entre l'offre de bois et de la demande joue dorénavant en faveur des producteurs de bois ;
- les investissements réalisés sur les scieries résineuses pour augmenter leur capacité de production portent leurs effets et animent la demande ;
- le marché du peuplier reste atone et préoccupant face au déficit de replantation constaté.

L'indicateur 2015 du prix de vente des bois sur pied

1. Les indices agrégés du prix des bois

a) Le prix moyen du bois : une hausse de l'indice général de 3,4 % en 2014

Malgré des volumes mis sur le marché en progression de 27 % par rapport à 2013, la forte demande de la filière de première transformation en France, ajoutée à la montée en puissance du secteur de l'énergie et aux mouvements d'exportation de bois bruts vers l'Asie, ont engendré des tensions sur les approvisionnements avec une augmentation corrélative des prix des achats de la matière première.

Le prix moyen de l'indice général s'établit ainsi à 54,95 €/m³ en 2014 contre 53,10 €/m³ l'année précédente.

Cet indice général "TOUTES ESSENCES" est calculé à partir d'un "panier" de 13 essences ou groupe d'essences dont le poids est proportionnel à la moyenne des volumes vendus sur les dix dernières années.

Le prix affecté à chacun d'entre eux est celui du volume unitaire moyen vendu constaté, révisable tous les 5 ans. Cette méthodologie permet de stabiliser l'indice en évitant les fortes variations éventuelles d'une essence, tant sur les prix que sur les volumes vendus.

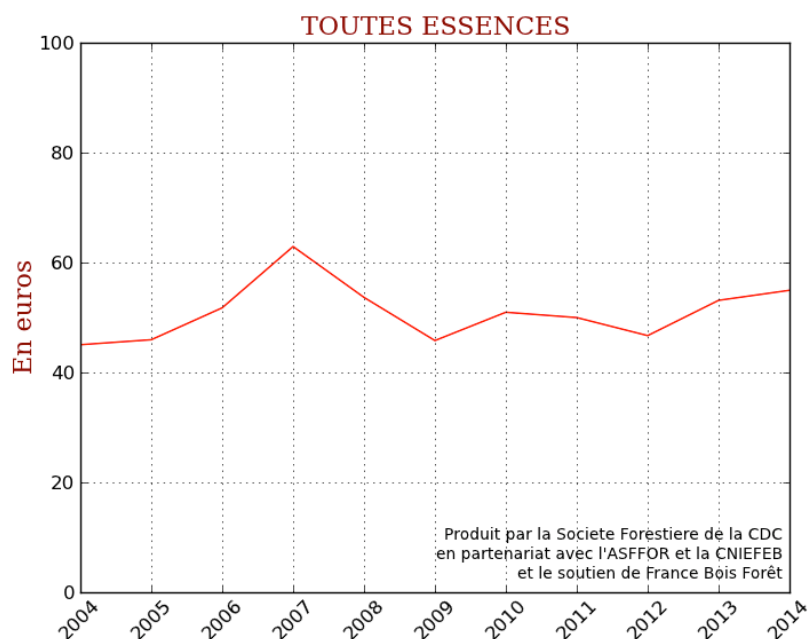
b) L'évolution des indices agrégés sur 10 ans

- **INDICE GENERAL**

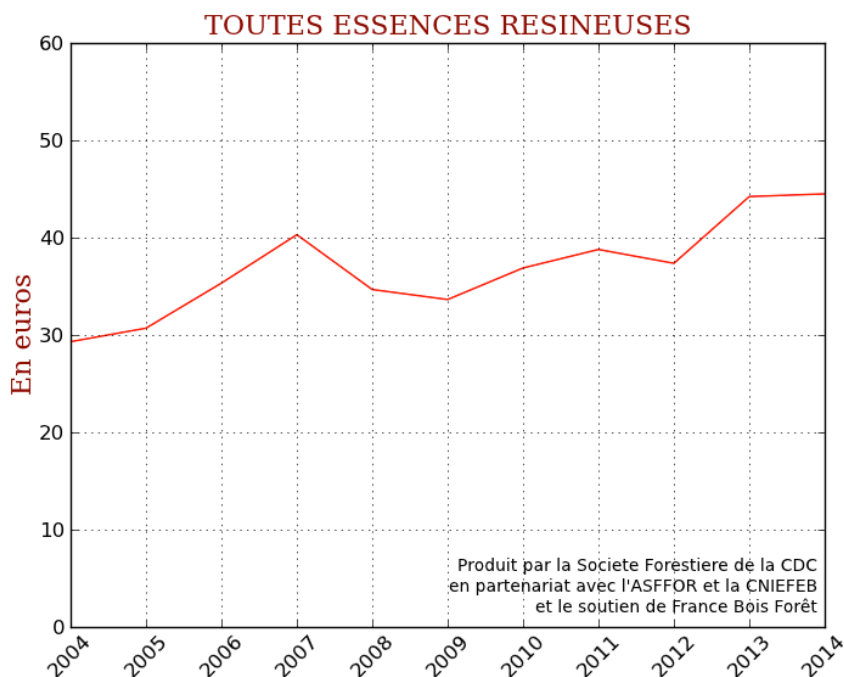
L'évolution des dix dernières années : une évolution positive mais avec des fluctuations liées à l'activité économique européenne et mondiale !

L'embellie amorcée en 2005, confirmée en 2006, puis 2007, à l'instar de la flambée du cours mondial des matières premières, a connu un net recul en 2008 avec la crise des subprimes.

Il faut attendre 2013 avant de constater une progression significative du prix des bois : depuis 2004, elle atteint une hausse moyenne de 2 % par an.



- **TOUTES ESSENCES RESINEUSES**



L'indice «TOUTES ESSENCES RESINEUSES» a dépassé son plus haut niveau de la décennie en 2007 d'environ 5 €.

Cette évolution bénéficie entièrement de l'évolution positive de l'épicéa qui pèse le plus lourd dans l'indice et qui s'est valorisé d'environ 75 % au cours des dix dernières années.

Enfin la demande intérieure s'est accrue du fait des investissements importants réalisés dans les scieries

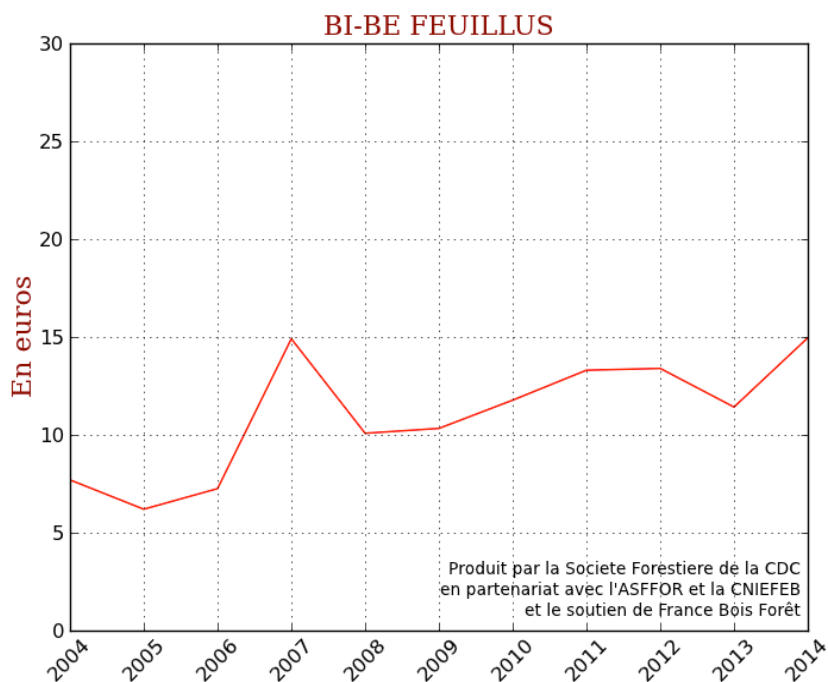
françaises.

- **BOIS D'INDUSTRIE ET BOIS ENERGIE FEUILLUS**

Le prix du bois d'industrie feuillus a retrouvé en 2014 le niveau le plus haut de la décennie obtenu en 2007, soit 15 €/m³.

En 2014, la hausse est forte : plus de 30 % après une baisse significative en 2013 d'environ 15 %. Cependant, ces fluctuations annuelles restent difficiles à analyser compte tenu du caractère composite de cet indice (variété d'essences et de catégories de produits).

Le développement des chaufferies bois devrait contribuer à maintenir à la hausse cette catégorie de bois.



- **COMMENTAIRES**

Les volumes de résineux et de feuillus sont équilibrés dans les ventes CNIEFEB :

Les courbes de prix « TOUTES ESSENCES » et « TOUTES ESSENCES RESINEUSES » restent approximativement parallèles jusqu'en 2008, avec un décalage de presque 15 €/m³. A partir de 2009, cet écart diminue et n'est que de 10 euros environ en 2014.

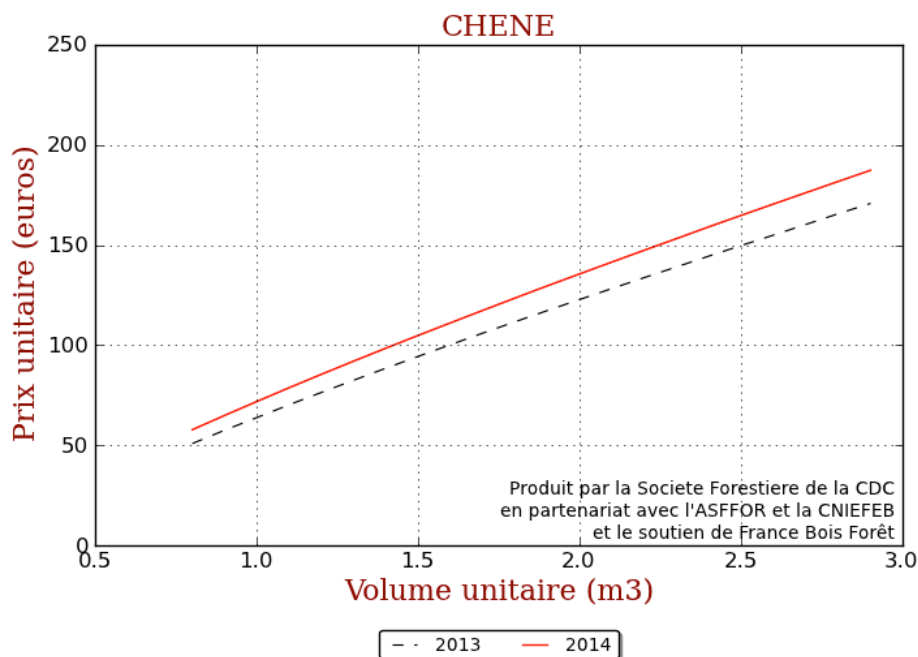
Par ailleurs, alors que l'indice « TOUTES ESSENCES » n'a pas retrouvé son plus haut niveau de 2007, l'indice « TOUTES ESSENCES RESINEUSES » l'a maintenant dépassé d'environ 5 €.

Ces évolutions peuvent être expliquées comme suit :

- La valeur des bois résineux s'est davantage appréciée que celle des bois feuillus du fait d'investissements significatifs dans des outils de transformation, dans le Nord-Est de la France en particulier. Cette amélioration de l'outil de transformation des bois a généré un accroissement significatif de la demande.
- C'est l'épicéa qui pèse le poids le plus lourd dans l'évolution de la courbe « TOUTES ESSENCES RESINEUSES ». Sa valeur s'est appréciée en une décennie d'environ 75 %.
- Néanmoins, la baisse observée sur cette essence en 2014 par rapport à 2013 est compensée par la hausse des autres essences résineuses, douglas et pin maritime en particulier.

II. Les indices par essences

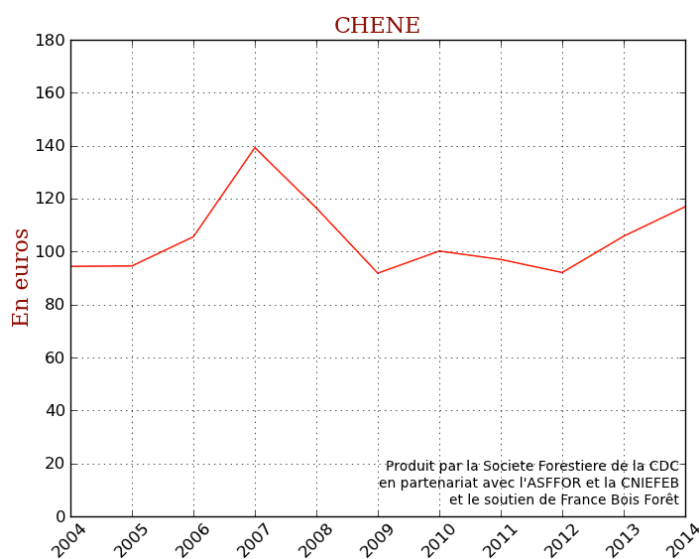
a) Chêne



La hausse en 2014 par rapport à 2013 ressort à 10,5 %, soit 9 €/m³ pour des bois de 1 m³ jusqu'à 15 €/m³ pour des bois de 2,5 m³.

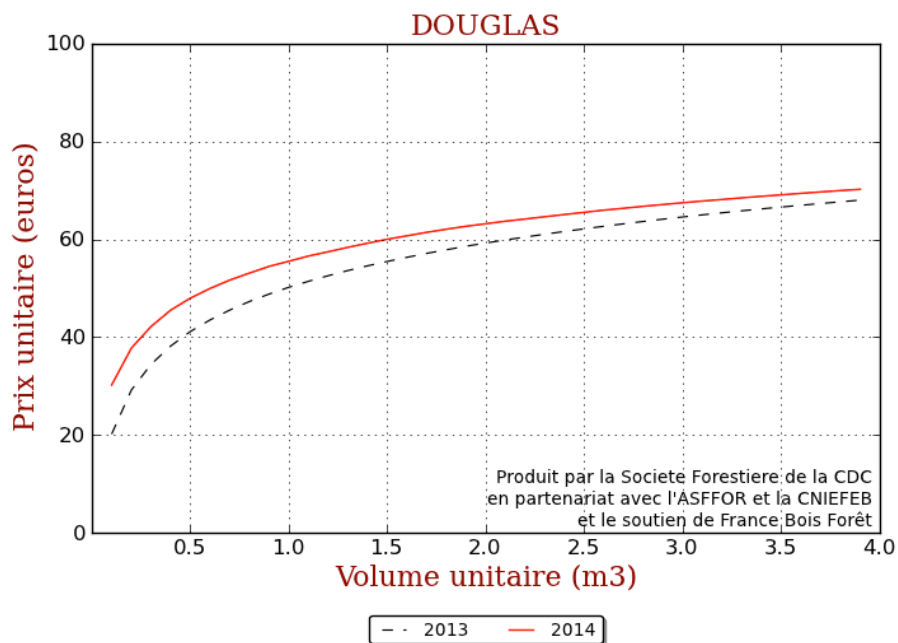
Le prix moyen s'établit en 2014 à 116,90 €/m³ pour un arbre moyen de 1,70 m³.

Le marché du "merrain", très demandeur et moins exigeant sur les qualités techniques du bois, en particulier les largeurs de cernes, tire vers le haut le cours des gros bois, tandis que le courant d'exportation de grumes vers la Chine et, dans une moindre mesure, des sciages sur l'Angleterre revalorise les bois de plus petite dimension.



Une hausse de 2,1 % par an en moyenne s'observe depuis 10 ans

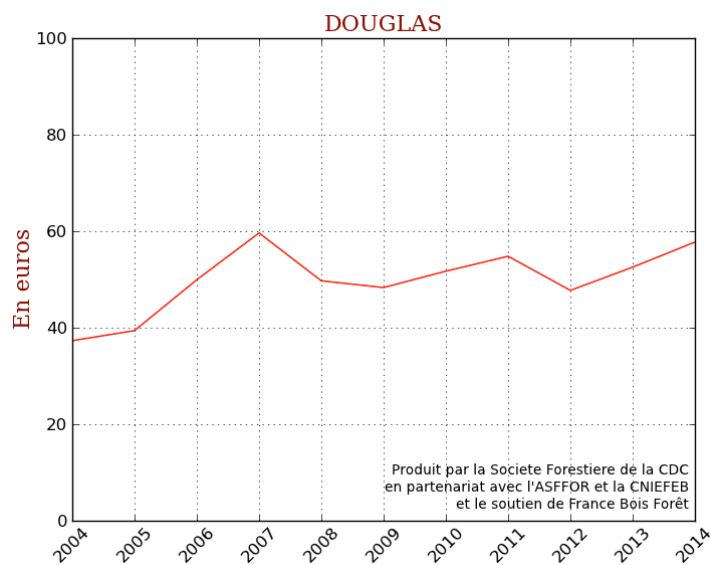
b) Douglas



Le prix du bois d'œuvre du douglas continue d'augmenter d'environ 10 % en 2014 après une hausse du même ordre en 2013. Il s'approche du niveau le plus élevé des dix dernières années, atteint en 2007 avant la crise financière, soit environ 60 €/m³. On constate néanmoins une disparité régionale des prix. Dans le Nord-Est de la France, où les prix ont augmenté fortement dès 2013, la hausse est plus modérée en 2014. Dans les autres régions, la hausse au contraire demeure plus forte et l'écart observé avec le Nord-Est se réduit.

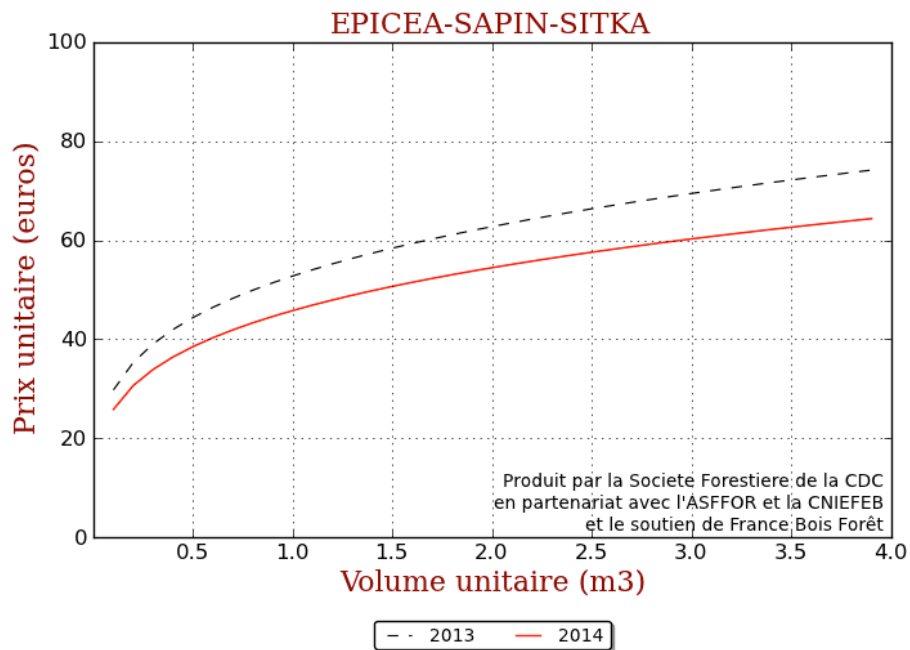
Le prix moyen s'établit en 2014 à 57,70 €/m³ pour un arbre moyen de 1,20 m³.

Les qualités du douglas sont appréciées et il prend incontestablement la place de l'épicéa et du sapin dans certains usages nobles, notamment dans le secteur de la construction.



Sur longue période, on constate un marché actif peu impacté par les périodes de crises

c) Epicéa - sapin

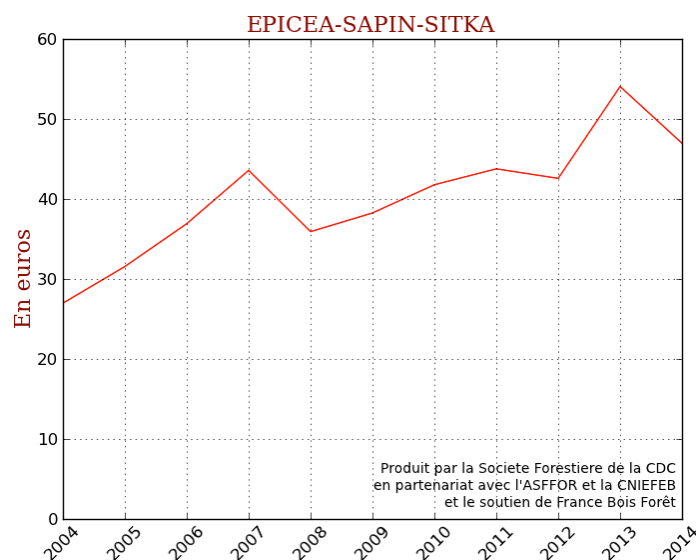


L'année 2014 est marquée par une baisse générale mais limitée des prix d'environ 13 %. Directement liée au recul des mises en chantier, elle est homogène pour toutes les classes de volume unitaire.

Le prix moyen s'établit en 2014 à 47 €/m³ pour un arbre moyen de 1,10 m³.

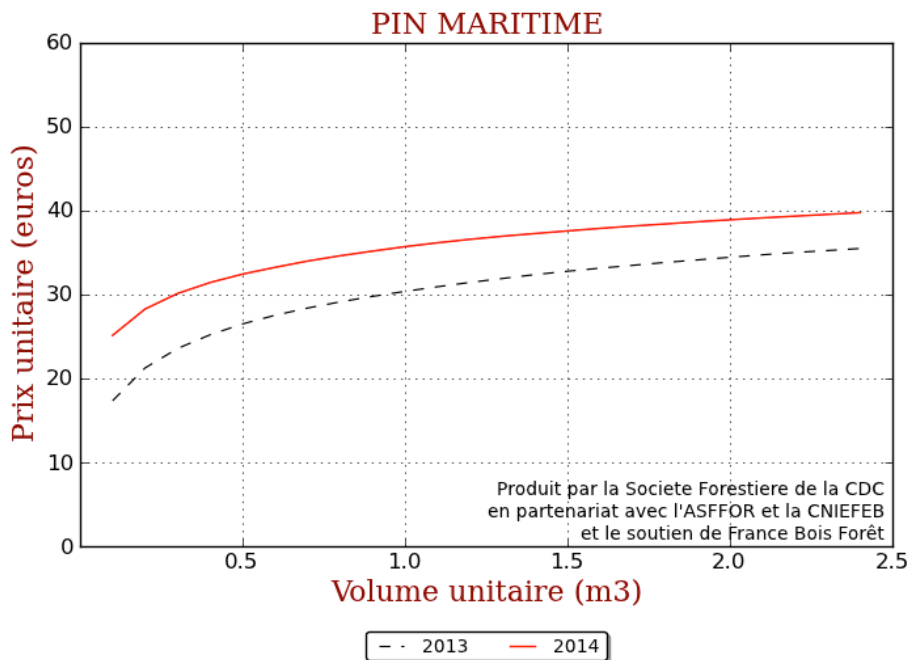
Compte tenu de l'ampleur de la diminution d'activité dans le bâtiment, on aurait pu s'attendre à une baisse beaucoup plus importante : la reprise chez les pays frontaliers, Allemagne en particulier, a joué un rôle d'amortisseur pour les bois du Nord-Est de la France.

Ce recul est aussi limité car l'offre française de bois résineux répond aux besoins actuels. Nous pouvons alors nous interroger sur la réaction du marché en cas de reprise du secteur de la construction et à une demande accrue de bois.



Sur longue période, le cours de l'épicéa-sapin-sitka reste en nette progression malgré le recul enregistré en 2014

d) Pin maritime

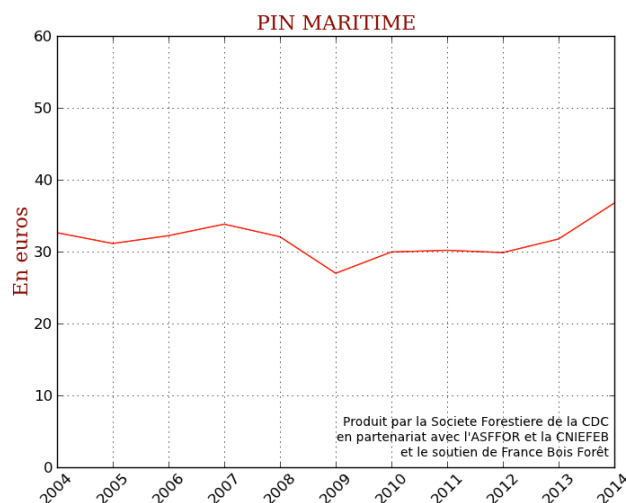


Le prix du bois d'œuvre de pin maritime connaît une progression forte en 2014, de l'ordre de 16 %, après une augmentation plus modeste en 2013 (6 %). Toutes les catégories de volume augmentent et notamment les petits bois.

Le prix moyen s'établit en 2014 à 36,80 €/m³ pour un arbre moyen de 1,25 m³.

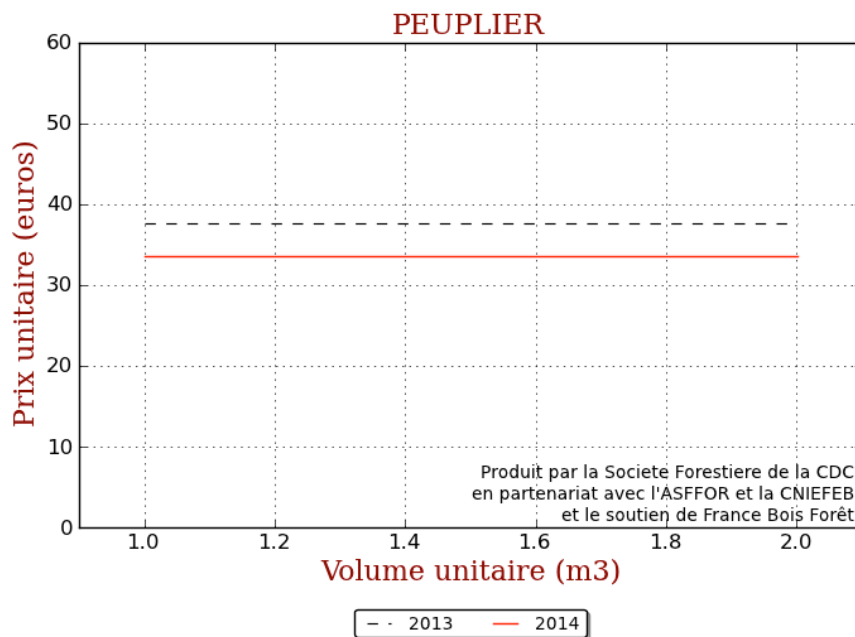
Cette évolution marque la fin de l'abondance due à la tempête Klaus de janvier 2009. Les aires de stockage sont en grande partie vidées et les prévisions établies en 2010, annonçant à moyen terme un déficit annuel de deux millions de tonnes entre la demande et l'offre, se vérifient. Ce constat valide l'installation d'un prix à la hausse du pin maritime.

Il convient de noter que cette progression intervient après plusieurs décennies de stabilité autour de 30 €/m³ et l'effondrement des prix dû aux tempêtes de 1999 puis de 2009.



Sur longue période, on note l'impact de la tempête Klaus en 2009. Les faibles quantités mises en marché sur pied en 2009 et en 2010 ne traduisent cependant qu'imparfaitement l'effondrement du prix du bois de pin maritime en Aquitaine durant les deux années considérées.

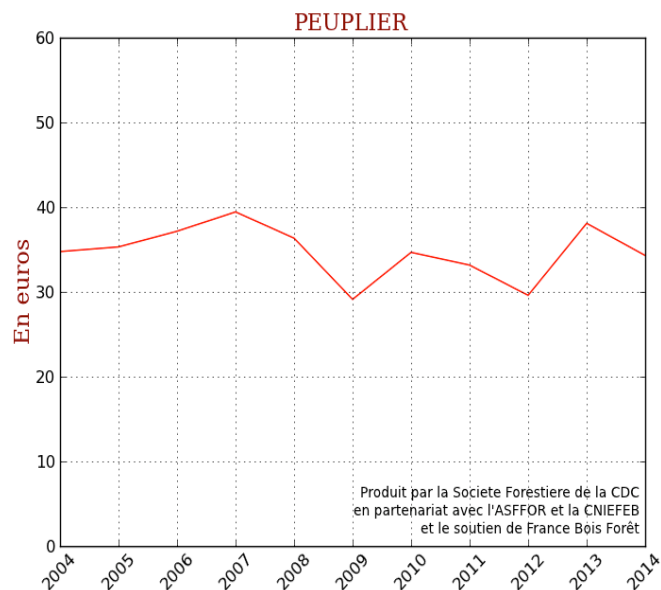
e) Peuplier



Le prix moyen du peuplier est en baisse de 10 % par rapport à 2013 et une dégradation a été observée dans la deuxième partie de l'année : les ventes de printemps ont été plus favorables (35,40 €) que celles de l'automne (31 €).

Le prix moyen s'établit en 2014 à 34,30 €/m³.

Une inquiétude préoccupe les utilisateurs avec la baisse des reboisements depuis 15 ans : 6 400 ha sont récoltés chaque année pour 4 500 ha reboisés laissant présager une tension sur la demande à partir de 2020 alors que l'utilisation pourrait croître avec notamment l'emballage alimentaire.



Sur longue période, on constate une succession de hausses, notamment de 28,7 % en 2013, et de baisses sans retrouver le plus haut niveau de la décennie, 39,40 €/m³ en 2007

Annexes

1. Annexe 1 : la base de l'information traitée

a) Origine des données : la base CNIEFEB

Les experts forestiers membres de la CNIEFEB organisent pour le compte de leurs mandants, dans le cadre de la gestion du patrimoine forestier de ceux-ci, la mise en marché de bois sous les formes de ventes groupées par appel à la concurrence auprès d'exploitants et de scieurs, sur l'ensemble du territoire.

A titre indicatif, ce sont de 40 à 50 ventes qui sont organisées chaque année sur le territoire national soit :

- 2 400 à 2 600 lots,
- 1 200 000 à 1 500 000 m³ de bois d'œuvre feuillus et résineux,
- 120 000 à 180 000 m³ de bois d'industrie.

L'ensemble des données et des résultats de ces ventes est centralisé depuis 2001 dans une base qui comprend notamment la date, le lieu et le prix de vente. Chaque lot est ensuite détaillé en volume et en nombre de tiges pour un grand nombre d'essences comme le chêne, le hêtre, le châtaignier, le frêne, le peuplier, le merisier, le sapin pectiné, l'épicéa commun, l'épicéa de Sitka, le douglas, le pin laricio de Corse, le pin sylvestre, le pin maritime, etc. Les quelques données aberrantes sont éliminées.

b) Mode de calcul des prix

La grande majorité des lots de la base CNIEFEB sont des lots composites (77 %), c'est-à-dire constitués de plusieurs essences. Capturer l'information contenue dans des lots composites requiert un modèle qui estime la quote-part de chacune des essences dans le prix du lot.

Prix du lot = Prix essence 1 + Prix essence 2 + Prix essence 3 ...

Pour cela, chaque essence de la base fait l'objet d'un modèle de prix spécifique. Un modèle est une fonction du volume et du nombre de tiges de l'essence considérée. Le choix de la famille de fonction retenue (logarithme, polynôme, etc.) pour modéliser le prix d'une essence résulte d'une expertise métier confortée par simulation.

**Prix du lot = F₁ (Volume essence 1, Nombre de tiges essence 1)
+ F₂ (Volume essence 2, Nombre de tiges essence 2)
+ F₃ (Volume essence 3, Nombre de tiges essence 3)
+ ...
+ ε**

La minimisation de l'écart entre prix réel du lot et prix modélisé se fait de façon simultanée sur l'ensemble des lots et des essences de la base CNIEFEB, pour une année donnée. Cette opération est réalisée par résolution par programme d'un système comptant autant de fonctions que d'essences prises en compte dans le modèle.

c) Évolutions à venir

Dans sa version actuelle, outre les indices « TOUTES ESSENCES » et « TOUTES ESSENCES RESINEUSES », le projet publie les courbes de prix unitaire du chêne, du peuplier, du douglas, du pin maritime et d'un regroupement épicéa commun / épicéa de Sitka / sapin pectiné.

Les courbes du hêtre, du pin sylvestre, du châtaignier sont en préparation, ainsi que celles de l'épicéa commun, de l'épicéa de Sitka et du sapin pectiné traitées de façons séparées. De plus, de nouvelles familles de fonctions seront introduites dans la modélisation pour tenir compte du fait que plusieurs essences, dont le douglas, voient décroître progressivement leur prix au-delà d'un volume unitaire optimum.

II. Annexe 2 : les partenaires de l'indicateur

a) L'interprofession France Bois Forêt

France Bois Forêt est une interprofession créée le 8 décembre 2004 et reconnue comme représentative par le ministère de l'agriculture en tant qu'organisation interprofessionnelle, au sens de l'article L 632-1 du Code rural, par arrêté interministériel du 27 mai 2005. Elle est régie par la loi de 1901.

Association à but non lucratif, elle regroupe les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs ainsi que tous les professionnels de la première transformation du bois (récolte, scierie, rabotage, parquet massif). Elle associe aussi les professionnels de la mise en œuvre dans le bâtiment. Elle constitue ainsi la filière forêt-bois pour l'ensemble du territoire français.

Les membres de France Bois Forêt sont des organisations professionnelles. France Bois Forêt a pour ambition de promouvoir le développement économique de toute la filière par une plus grande utilisation du matériau bois par le grand public, les professionnels et les nombreux secteurs de l'économie française. Elle travaille également à valoriser les métiers forestiers et la place qu'occupe la forêt française dans les politiques environnementales par son rôle dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'objectif de France Bois Forêt est de promouvoir l'utilisation de la ressource forestière nationale et l'emploi du bois par des actions d'information et de communication :

- sur les atouts du bois afin d'accroître la demande en bois au profit des producteurs et transformateurs de bois français,
- sur les indicateurs économiques plus complets, plus clairs et plus lisibles, ceci afin de permettre à chaque acteur de la filière d'apprécier le marché et de suivre l'offre et la demande à travers l'Observatoire économique,
- sur la mobilisation des acteurs nationaux - professionnels ou élus - concernés pour leur permettre de mieux coordonner leur action.

b) L'ASFFOR

L'ASFFOR, **Association des Sociétés et groupements Fonciers et Forestiers**, est une organisation professionnelle créée en 1983, à l'initiative des principaux établissements financiers français. Elle réunit aujourd'hui les sociétés et groupements, à vocations agricole ou forestière, constituées par les établissements financiers, assurances et sociétés de gestion soit pour leur compte propre soit pour celui de leurs clients, particuliers ou institutionnels.

L'ASFFOR assure la promotion du placement agricole ou forestier, sous forme collective et défend les intérêts de ses membres auprès des pouvoirs publics. C'est aussi un lieu d'échanges et d'informations sur le foncier non bâti et les préoccupations spécifiques des investisseurs.

Ses adhérents sont le plus souvent soit des groupements forestiers, y compris les nouveaux groupements forestiers d'investissement créés par la loi d'avenir pour la forêt d'octobre 2014, soit des groupements fonciers agricoles.

Ces groupements, dès lors qu'ils collectent des capitaux en vue de les investir dans l'intérêt des investisseurs et conformément à une politique bien définie, sont considérés comme des fonds d'investissement alternatifs (FIA) et entrent dans le nouveau cadre juridique de la gestion d'actifs de juillet 2013. Ces dispositions offrent un environnement très protecteur pour les épargnants et une obligation d'information auquel l'Indicateur du prix de vente des bois sur pied participe.

c) La CNIEFEB

La CNIEFEB, **Compagnie Nationale des Ingénieurs et Experts Forestiers et des Experts Bois**, regroupe 132 experts forestiers, 27 stagiaires et la Société des Experts Bois.

L'expert forestier

L'expert forestier, spécialiste de l'arbre et de la forêt :

- assure la gestion indépendante de patrimoines forestiers,
- conduit des expertises, des audits et des évaluations,
- réalise des études sur la filière et les politiques forestières,
- est mandaté en France et à l'étranger.

L'expert forestier agit en toute indépendance afin de garantir une parfaite protection du consommateur. Son professionnalisme est assuré par des obligations de formation et sa responsabilité couverte par des assurances spécifiques.

L'expert bois

La Société des Experts Bois est un centre de compétences et une société savante qui regroupe 80 membres, spécialistes du matériau bois et reconnus dans le secteur de l'industrie du bois, de l'ingénierie et des équipements, de la construction bois et de l'habitat, ainsi que du bois énergie.

Les experts bois sont les interlocuteurs privilégiés du règlement des litiges - expertises sous seing privé et judiciaires.

Leurs missions concernent également les études techniques et l'innovation, la formation, la certification, le conseil et l'audit, les bilans énergétiques.

Les experts bois interviennent en France et à l'international.

Le CNEFAF

Afin d'offrir au consommateur des prestations de qualité et d'éviter des situations de conflits d'intérêt, les titres d'Expert Forestier et d'Expert Foncier et Agricole sont protégés : le législateur a créé le CNEFAF - Conseil National de l'Expertise Foncière Agricole et Forestière régi par l'article L. 171-1 du code rural. L'adhésion au CNEFAF est obligatoire pour tous les experts forestiers.

Le CNEFAF est administré par un comité qui dresse annuellement la liste des experts forestiers et est chargé de faire respecter les devoirs professionnels des intéressés.

d) La Société Forestière de la Caisse des Dépôts

La Société Forestière est une des premières sociétés de services dédiées aux espaces forestiers en France. Elle gère 270 000 ha de forêts représentant une valeur d'actifs d'environ 1,5 milliards d'euros en combinant une triple expertise forestière, foncière et financière. Elle est gérante ou intervient dans la gérance de plus d'une centaine de groupements forestiers. A ce titre, elle est agréée par l'AMF pour la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs.

La Société Forestière est engagée dans une démarche de gestion durable des forêts de ses clients : ses procédures de gestion technique sont certifiées ISO 9001 et les forêts qu'elle gère sont éco-certifiées PEFC.

La Société Forestière est un acteur important du marché des forêts en France. Elle intervient dans 25 % des transactions portant sur des biens forestiers privés de plus de 100 ha, ce qui représente 7000 à 8000 ha/an.

La Société Forestière commercialise chaque année 1,2 à 1,3 millions de mètres cubes de bois pour le compte de ses clients. Elle le fait soit dans le cadre de ventes groupées d'experts soit dans le cadre de contrats d'approvisionnement.



France Bois Forêt - CAP 120, 120 avenue Ledru-Rollin, 75011 PARIS - www.franceboisforet.com

ASFFOR - 8 bis rue de Chateaudun, 75009 PARIS - www.asffor-investisseurs.fr

CNIEFEB - 6-8 rue Chardin, 75016 PARIS - www.foret-bois.com

Société Forestière de la Caisse des Dépôts - 8 bis rue de Chateaudun, 75009 PARIS - www.forestiere-cdc.fr